

REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL
SYNDICAT DE RIVIERES LES USSES

Séance du 17 septembre 2025
Délibération n°2025-09-02

Nombre de délégués : En exercice : 16 Délégués présents : 8 Suppléants (avec voix) : 1 Suppléants (sans voix) : 0 Pouvoirs : 1 Titulaires excusés : 2 Titulaires absents : 6 Votes exprimés : 10	L'an deux mille vingt-cinq Le dix-sept septembre, à dix-neuf heure trente Le Comité Syndical du Syndicat de Rivières les Ussets dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle annexe de la salle Jean XXIII, à Frangy, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves MÂCHARD Date de convocation et d'affichage : 11 septembre 2025
DELEGUES PRESENTS : Délégués titulaires : Monsieur Jean-Yves MÂCHARD, Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Madame Jacqueline CECCON, Monsieur Rémi LAFOND, Madame Sylvia DUSONCHET, Monsieur Rémi PONCET, Madame Odile MONTANT, Monsieur Roland NEYROUD Délégués suppléants : ▪ Avec voix : Monsieur François SEVE ▪ Sans voix car titulaires présents : / Pouvoirs : Monsieur Henri CHAUMONTET (pouvoir à M. MÂCHARD) DELEGUES EXCUSES : Monsieur Henri CHAUMONTET, Monsieur Georges CANICATTI, DELEGUES ABSENTS : Monsieur André BOUCHET, Monsieur Emmanuel GEORGES, Monsieur Julian MARTINEZ, Monsieur Jean PALLUD, Madame Catherine SGRAZZUTTI, Monsieur Michel PASSETEMPS	

OBJET : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET N°1

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5217-10-6 ;
VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
VU la délibération du Comité Syndical n°2024-02-02 en date du 28 Février 2024 portant sur la fongibilité des crédits, autorisant le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite des 7,5% des dépenses réelles de chaque section ;
VU la délibération du Comité Syndical n°2025-04-05 en date du 09 Avril 2025 approuvant le budget primitif 2025 ;

CONSIDERANT l'exécution budgétaire de l'année 2025,
CONSIDERANT la nécessité de procéder à des annulations et ajustements sur les crédits votés entre différents chapitres de la section d'investissement et de fonctionnement sur l'exercice 2025 eu égard aux éléments suivants :

- Afin de clore comptablement le programme CTENS, il convient de procéder à des régularisations de comptabilisation des charges et recettes initialement portées à la section de fonctionnement en lieu et place de l'utilisation des comptes de tiers 458-01 opération CTENS.
Les opérations budgétaires présentées sont neutres du point de vue du résultat cumulé des sections investissement et section fonctionnement.
- Régularisation comptable de différents mandats d'immobilisation sur exercices antérieurs pour correction d'imputations comptables erronées. Il s'agit d'écritures d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Hausse des dépenses et des recettes pour 9 018 €.
- Intégration des études foncières comptabilisées au compte 2031 au compte 2111 suite à la réalisation de l'acquisition foncière de la zone humide de Mercanton, d'un montant de 5 082 € ;
- Annulation des charges de fonctionnement sur exercices antérieurs initialement imputées au

compte 6226 et devant être intégrées au coût d'acquisition des immobilisations foncières au compte 2111, suite à la réalisation de celles-ci :

- zone humide de Mercanton, montant à réintégrer 1 171.24 €
- Bonlieu, expropriation DUPONT, montant à réintégrer 10 885.66 €

CONSIDERANT qu'une décision modificative est nécessaire,

Entendu l'exposé, après avoir débattu, le **Comité Syndical à l'unanimité**,

- **DECIDE** d'approuver la décision modificative du budget n° 1 présentée et
- **PREND ACTE** que cette décision engendre :

74029	SYNDICAT DE RIVIERES DES USSES	DM n°1 2025
Code INSEE	BUDGET PRINCIPAL	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DM 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023-731 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	12 056.90 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	12 056.90 €	0.00 €	0.00 €
R-701-731 : Transferts de charges de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	168 062.76 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	168 062.76 €
D-873-731 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	275 223.98 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	0.00 €	275 223.98 €	0.00 €	0.00 €
R-75888-731 : Autres produits divers de gestion courante	0.00 €	0.00 €	36 039.27 €	0.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	36 039.27 €	0.00 €
R-773-731 : Mandats annulés ou atteints par la déchéance quadriennale	0.00 €	0.00 €	0.00 €	155 257.39 €
TOTAL R 77 : Produits spécifiques	0.00 €	0.00 €	0.00 €	155 257.39 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	287 280.88 €	36 039.27 €	323 320.15 €
INVESTISSEMENT				
R-021-731 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 056.90 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 056.90 €
D-458101-731 : CTENS Plateau des Bornes	0.00 €	168 062.76 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	168 062.76 €	0.00 €	0.00 €
D-2031-731 : Frais d'études	0.00 €	2 184.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2111-731 : Terrains nus	0.00 €	11 816.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2031-731 : Frais d'études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 082.00 €
R-2313-731 : Constructions (en cours)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 184.00 €
R-2315-731 : Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 834.00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	14 100.00 €	0.00 €	14 100.00 €
D-2111-731 : Terrains nus	0.00 €	12 056.90 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	12 056.90 €	0.00 €	0.00 €
D-458101-731 : CTENS Plateau des Bornes	36 039.27 €	143 200.49 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 458101 : CTENS Plateau des Bornes	36 039.27 €	143 200.49 €	0.00 €	0.00 €
R-458201-731 : CTENS Plateau des Bornes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	275 223.98 €
TOTAL R 458201 : CTENS Plateau des Bornes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	275 223.98 €
Total INVESTISSEMENT	36 039.27 €	337 420.15 €	0.00 €	301 380.88 €
Total Général		588 661.76 €		588 661.76 €

à la section de fonctionnement :

- une augmentation des dépenses à hauteur de 287 280.88 €,
- une augmentation des recettes à hauteur de 323 320.15 €,
- une diminution des recettes à hauteur de 36 039.27 €,

à la section d'investissement :

- une diminution des dépenses à hauteur de 36 039.27 €,

- une augmentation des dépenses à hauteur de 337 420.15 €,
- une augmentation des recettes à hauteur de 301 380.88 €,

au Budget principal de l'exercice 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

**Le Président du Syr'Usses,
Jean-Yves MÂCHARD**



**Le secrétaire de séance
Jean-Marc BOUCHET**